AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-5-77419854

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE-ARDENNE

(ARDENNES, AUBE, MARNE, HAUTE-MARNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Villa Blanche - 62, Avenue Nationale - La Neuvillette, 51100 REIMS - Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL

C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W

Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

BULLETIN N° 95 - 29 AVRIL 1977

Abonnement annuel : 50 F.

GRANDE CULTURE

Sur l'état sanitaire des céréales

Les renseignements transmis ci-dessous sont le résumé de diverses constatations effectuées en culture, tant au niveau du réseau d'observations mis en place avec le concours de l'I.T.C.F., que par de nombreux techniciens et par nous-mêmes.

Maladies de pied

Progression rapide des maladies de pied dans certaines cultures de blé d'hiver. Il importe d'être vigilant car la situation évolue vite. Nous rappelons que sur blé au stade 1-2 noeuds, une intervention fongicide est justifiée lorsqu'on observe 25 % des pieds portant une ou plusieurs tiges atteintes.

Maladies de pied rares et peu évolutives sur escourgeons.

De nombreuses cultures vont atteindre le stade "gonflement" à partir duquel une intervention ne se justifie plus.

Oïdium

Avec une importance très variable tant sur blés d'hiver que sur escourgeons, mais évolution limitée ne justifiant pas d'intervention particulière.

Rhynchosporiose : signalée sur quelques cultures d'escourgeons dans le sud de la Circonscription. La lutte contre cette maladie est malaisée car les produits fongicides sont d'une efficacité limitée. Ce n'est donc qu'au niveau de cultures sérieusement atteintes que deux traitements à quinze jours d'intervalle peuvent être préconisés : association triforine-manèbe, éthirimol-captafol ou benzimidazoles.

Pucerons sur céréales

Des pucerons isolés et de petites colonies se remarquent assez couramment sur escourgeons et seigles. Les blés sont indemnes. Nous rappelons qu'aucune intervention n'est à envisager.

Cnephasia

Dans les secteurs envahis par ce parasite, les migrations des chenilles, observées dès le 15 mars, s'achèvent.

Les céréales de printemps seront cette année relativement peu contaminées car de nombreuses chenilles ont quitté leur refuge hivernal avant que ces céréales ne lèvent.

Nous rappelons que le seuil d'intervention se situe sur ces jeunes céréales à :

- 2 mines pour 10 pieds (orge de printemps)
- 5-6 " " 10 " (avoine, blé dur)

P1.180

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE-ARDENNE - Directeur-Gérant P. JOURNET

Pour les céréales d'hiver, sur lesquelles les mines sont difficiles à distinguer, il est habituellement recommandé de traiter par rapport à des céréales de printemps placées dans les mêmes conditions de risque de contamination (c'est-à-dire par rapport aux bois).

Cette préconisation n'est pas applicable cette année puisque les céréales de printemps ont partiellement échappé aux migrations.

D'autre part les arrivées très précoces ont intéressé des feuilles constituant maintenant la base des plantes et difficiles à atteindre correctement par les insecticides.

Il est donc pour cette année, exceptionnellement recommandé de ne traiter les céréales d'hiver qu'au stade "pincement des chenilles", c'est-à-dire ultérieurement et à une période qui sera précisée.

Nous rappelons que le cnephasia est un parasite pouvant se révéler très dommageable sur céréales mais que le risque peut être, dans une large mesure, apprécié en fonction des contaminations de l'année précédente. Avant de pulluler sérieusement dans une région l'insecte se révèle déjà sur les bordures de pièces, en particulier à proximité des bois.

Charançon des siliques du colza d'hiver

Les populations sont limitées et fréquemment au dessous du niveau d'intervention: en moyenne 1 insecte par hampe florale, à l'intérieur des pièces.

Pour les colzas atteignant ou dépassant ce seuil, il est conseillé d'intervenir prochainement, les migrations devant être considérées comme achevées.

Il est rappelé que sur colza en floraison, il ne doit être utilisé que des insecticides reconnus non dangereux pour les abeilles. Eviter de mettre en oeuvre ces produits aux heures les plus chaudes de la journée.

Le Chef de la Circonscription,

J. DELATTRE

n° du papier de presse 529 AD